

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Urbandale Corporation

File N°: D02-02-22-0095

Applicant: Marcel Denomme

Comments due date: December 2, 2022

Applicant Address: 5100 Kanata Ave

Development Review Planner: Kelly Livingstone

Applicant E-mail: mdenomme@urbandale.com

Ward: 4 - Kanata North

Applicant Phone Number: 613-731-6712

Ward Councillor: Cathy Curry

Site Location

5100 Kanata Ave

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to add the use of an Animal Care Establishment to the existing zoning to permit a new retail use in an existing building.

Proposal Details

The proposed development is located at the intersection of Kanata Avenue and Goulbourn Forced Road. Commercial buildings are currently under construction on the site and the proposed change of use is to permit an Animal Care Establishment in one of the future commercial units. The surrounding area is primarily residential, including mainly Townhouse and single-detached dwellings, but also includes retirement and seniors living communities, and a High School just to the south.

The application has been submitted for the purpose of adding the use of an Animal Care Establishment to the existing LC7 zone. No other changes to the zoning are proposed.

Related Planning Applications

N/A

Roadway Modifications

N/A

Timelines and Approval Authority

The date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City's Planning Committee, is to be determined, likely in late 2022 or early 2023 once dates are set with the new sitting of Council.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-22-0095 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted and considered after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Kelly Livingstone, Development Review Planner
Planning, Real Estate and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 26842
kelly.livingstone@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification du Règlement de zonage

Propriétaire : Urbandale Corporation

N° de dossier : D02-02-22-0095

Requérant : Marcel Denomme

Date limite des commentaires : 2 décembre 2022

Adresse du requérant : 5100, avenue Kanata

Urbaniste : Kelly Livingstone

Courriel du requérant :
mdenomme@urbandale.com

Quartier : 4 - Kanata-Nord

N° de tél. du requérant : 613-731-6712

Conseillère du quartier : Cathy Curry

Emplacement

5100, avenue Kanata

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage ayant pour objet d'ajouter une utilisation d'établissement de soins des animaux à la désignation de zonage actuelle et ainsi permettre une nouvelle utilisation de vente au détail dans un bâtiment existant.

Détails de la proposition

L'aménagement proposé serait réalisé à l'angle de l'avenue Kanata et du chemin Goulbourn Forced. Des bâtiments commerciaux sont en cours de construction sur l'emplacement et le changement d'utilisation proposé vise à permettre l'exploitation d'un établissement de soins des animaux dans l'un des futurs locaux commerciaux. Aux alentours, on retrouve essentiellement des habitations en rangée et isolées, mais également des maisons de retraite et des collectivités d'aînés ainsi qu'une école secondaire juste au sud.

La demande a été présentée en vue d'ajouter une utilisation d'établissement de soins des animaux à la désignation de zonage LC7 actuelle. Aucune autre modification de zonage n'est proposée.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Modifications aux chaussées

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La date de décision en temps voulu, c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande de modification du Règlement de zonage sera examinée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, reste à confirmer. Ce sera probablement à la fin de 2022 ou au début de 2023, en fonction des dates choisies par le nouveau Conseil municipal.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

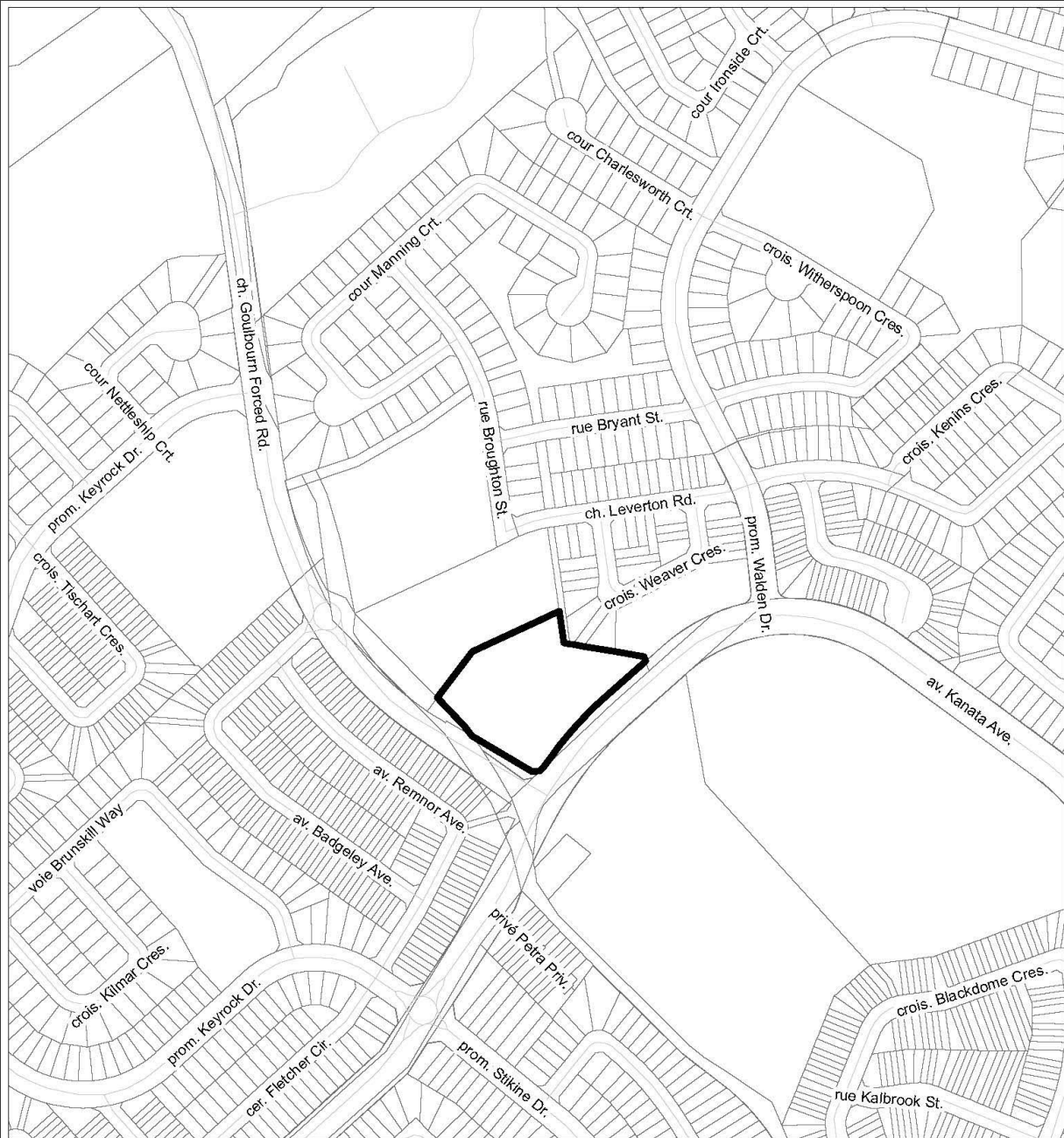
Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-22-0095 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés et examinés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Kelly Livingstone, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 26842
kelly.livingstone@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-22-0095	22-1035-D		5100 av. Kanata Avenue
I:\CO\2022\ZKP\Kanata_5100			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2022 / 10 / 25			